

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 DFPE 14 Subvention (102.364 euros), avenant à convention et nouvelle convention avec Aire de Famille gestionnaire du lieu d'accueil enfants-parents Le Coquelicot (19e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention et lui demande l'autorisation de signer un avenant et une nouvelle convention triennale pour les années 2012 à 2014 avec l'association Aire de Famille ayant son siège social 59-61, rue Riquet à Paris (19e) pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants-parents Le Coquelicot (19e) ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement, en date du 10 octobre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 7e commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention triennale pour les années 2012 à 2014 et l'avenant n°3 à la convention en date du 1er décembre 2008 avec l'association Aire de Famille, dont le siège social est situé 59-61, rue Riquet à Paris (19e), dont les textes sont joints à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 102.364 euros est attribuée à l'association Aire de Famille pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants-parents Le Coquelicot situé 5, rue du Maroc à Paris (19e), au titre de l'exercice 2011 (n° tiers Astre : X06780, n° simpa : 18985, n° dossier n° 2011_004241).

Article 3 : La dépense correspondante à cette subvention, sera imputée au chapitre 65, article 6574, rubrique 64, ligne P003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2011 et suivantes sous réserve de la décision de financement.

